

Sujet : Recours SEPANLOG

De : Pierre Salane <salane.pierre@gmail.com>

Date : 20/09/2024, 13:22

Pour : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Copie à : Pierre Salane <salane.pierre@gmail.com>, ZANARDO Alain <zanardoalain@gmail.com>, jacques Ferrat <jacques.ferrat@laposte.net>

SEPANLOG

Maison de la Réserve

1134, Route de la Mazière

47400 Villeton

05.53.88.02.57 : sepanlog47@orange.fr

Monsieur le Président du Tribunal Administratif,

La SEPANLOG souhaite apporter son soutien à Jacques FERRAT et Alain ZANARDO dans leurs recours contre le projet de bassins écrêteurs de crues dans la zone du Bruilhois, au sud d'Agen.

Ces travaux coûteux pour les finances publiques (4 millions d'euros) et destructeurs pour l'environnement n'apporteront pas la protection attendue par les habitants menacés d'inondation et qui tournent le dos aux Solutions Fondées sur la Nature exigées aujourd'hui par tous les textes qui réglementent de tels travaux portant atteinte à l'environnement.

Le lancement de ces chantiers, cet été, représente un gaspillage d'argent public qui manquera pour faire des aménagements plus adaptés aux bouleversements météorologiques.

Nous demandons l'abandon du versement de 2.000 € réclamé à Jacques FERRAT et Alain ZANARDO, par l'agglomération d'Agen, pour non "intérêt à agir" alors que ces deux personnes sont des élus de la commune de Roquefort, victimes de ces inondations, et qui se soucient du bien-être des habitants de leur commune en recherchant la meilleure façon de les protéger.

La SEPANLOG a été invitée le 17 mai 2023 par les élus de l'agglomération d'Agen et les services en charge de ce dossier, à la présentation du projet mais surtout pour lui faire retirer son recours.

La SEPANLOG a exposé sa demande de faire de ce territoire une zone expérimentale où serait traité simultanément le trop et le pas assez d'eau, par des Solutions Fondées sur la Nature et qui pourrait bénéficier d'aides financières de l'Agence de l'eau et d'une assistance technique de structures compétentes en la matière telles que SOLAGRO, le SMEAG,..

A aucun moment les élus nous ont annoncé, ni même fait allusion, à l'Arrêté Préfectoral qui venait d'être signé par le Monsieur le Préfet, quelques jours avant !

La porte était donc fermée pour une approche innovante et ambitieuse de prévention des risques liés aux orages dévastateurs qui ne manqueront pas de se reproduire.

Quelques jours plus tard, la Préfecture signait en douce l'Arrêté Préfectoral environnemental en dissimulant sa publication et son affichage n'apparaissait pas dans les 3 communes concernées, ni sur le site de la Préfecture du Lot et Garonne (répertoire des enquêtes publiques concernées par cet Arrêté Préfectoral).

Malgré notre vigilance et l'aide d'un juriste de FNE nous n'avons pu découvrir à temps l'Arrêté Préfectoral environnemental, pour l'attaquer au TA.

Une succession de prolongations, de dissimulations et de non-dits a eu raison de notre volonté, probablement naïve, de vouloir utiliser les 4Md'€ pour expérimenter des aménagements de la Nature porteurs d'espoir dans l'adaptation aux changements climatiques et à ces aléas.

La SEPANLOG s'étonne de n'avoir reçu aucun retour du Tribunal Administratif de Bordeaux après les 2 recours déposés par la SEP le 29 décembre 2022 alors que les travaux de réalisation du projet Bruilhois ont débuté cet été 2024 et ne sont toujours pas signalés par un affichage règlementaire pour les communes d'Aubiac et Estillac.

En espérant la prise en compte de ma demande, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président du Tribunal Administratif, mes respectueuses salutations

Pierre SALANE (Président SEPANLOG)